

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire</b>		
<b>Commission Espèces et Habitats</b>		
<b>AVIS</b>		
Date : <b>20 novembre 2012</b>	Objet : Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des Odonates	Vote : <b>Favorable</b>

#### Résumé

La déclinaison proposée est de bonne facture, agréable à lire, structurée et relève le défi que représente la prise en compte de quinze espèces. La région des Pays de la Loire possède en effet une vraie responsabilité en la matière. Ce travail constitue un bon outil de mise en œuvre du plan et de suivi des actions.

Quelques remarques sont formulées.

#### Détail de l'avis de la Commission

La déclinaison Pays de la Loire du Plan national d'actions en faveur des Odonates constitue un travail de fond. La densité et la richesse des informations présentes dans les 200 pages du rapport sont à bien des égards inédites pour les Pays de la Loire. Le nombre de partenaires associés et l'imposante bibliographie compulsée attestent de cette recherche d'exhaustivité.

Quinze espèces figurent à ce plan : 9 inscrites au plan national et 6 « *d'intérêt particulier pour la région ou pour lesquelles la région possède une responsabilité particulière* » : on aimerait pouvoir disposer d'emblée (page 7) d'un court texte pour chacune des six espèces résumant les échanges qui ont eu lieu et justifiant leur intégration au présent travail.

Selon le modèle consacré, le document se découpe en trois parties d'importance inégale : un état des lieux des connaissances est élaboré sous forme de fiches pour chacune des quinze espèces. Des tableaux de synthèse permettent, à l'aide d'une entrée par site, de mesurer leur intérêt relatif et apprécier les actions déjà engagées.

La dernière partie décline le programme d'actions. Plus de quarante actions relevant essentiellement des problématiques liées à l'amélioration des connaissances, la gestion conservatoire, la structuration des réseaux et la formation/sensibilisation, sont décrites. Ce grand nombre d'actions peut, pour certains, sembler rebutant. Pour autant, il s'agit d'actions très précises et opérationnelles et ce choix s'avère in fine plus logique que l'hypothèse de fiches plus globalisantes.

Un budget temps ainsi qu'un échéancier (2012-2015) sont proposés pour quasiment chacune d'entre elles. Il conviendra de transformer ce « budget temps » en éléments financiers.

De façon générale, le rapport est extrêmement clair et agréable à lire. Quelques coquilles, erreurs ou confusions sont relevées et seront proposées à l'auteur afin de les intégrer pour correction dans la version finale.

Dans la fiche de présentation de *Lestes dryas*, de fortes fluctuations internannuelles sont relevées (page 14). On aimerait alors pouvoir disposer – de la même façon que cela a été fait pour *Coenagrion pulchellum* (page 49) - d'une figure reprenant les évolutions dans le temps du nombre de données régionales.

S'agissant d'*Oxygastra curtisii*, la forte dépendance de l'espèce à l'aulne dans certains secteurs de rivières est clairement énoncée. La problématique de la prise en compte de cette espèce d'intérêt communautaire dans les programmes d'effacement des ouvrages pourrait alors être posée ; l'aulne étant connu pour supporter moins bien les brusques variations de niveau d'eau.

Cet aspect pourrait être repris dans une ou plusieurs des fiches actions (AC24 : renforcer la prise en compte des odonates par les collectivités et établissements publics) et/ou GE8.1 : Informer les services instructeurs et GE8.2 : meilleure prise en compte des espèces du plan dans les études d'impact. En effet, de nombreux programmes ou politiques existent (Contrat régional de bassin versant, Contrat de restauration entretien, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux...) proposés par des maîtres d'ouvrages variés et dont l'effet sur les habitats des odonates sont importants : « entretien » de la ripisylve, restauration du chevelu des cours d'eau, effacement des ouvrages... .

Dans le même état d'esprit, la fiche GE8.1 : « Informer les services instructeurs » pourrait concerner les services de la Région qui pourraient intégrer les espèces du Plan dans ses divers appels à projets (biodiversité, voire éducation, Contrat nature...).

Enfin, le temps consacré à la fiche IS13.1 nous semble peut-être sous évalué compte tenu de la tâche. L'organisation d'une journée de formation dédiée à la problématique « odonates et sites d'extraction de matériaux » est louable. Il convient cependant de prendre en compte la diversité des matériaux exploités (la problématique est très différente selon qu'il s'agit de carrières de roche massive, de sable alluvionnaire ou d'argile par exemple) et la pluralité des situations (prendre en compte les odonates dans le projet d'exploitation, pendant l'exploitation et dans la réhabilitation du site). Dans cette optique, le public ciblé composé logiquement des exploitants pourrait s'étendre par exemple aux Bureaux d'études et aux membres des commissions des carrières et services instructeurs.

Il serait judicieux de synthétiser dans un tableau, le niveau de priorité de chacune des 41 actions. Si la prédominance des actions de priorité 1 nous semble justifiée au regard du travail à accomplir, sans doute conviendra-t-il d'infléchir partiellement ce choix au regard des possibilités financières.

Il y a un chevauchement de texte à rectifier page 140.

L'inscription d'une « liste rouge régionale des Odonates » pourrait figurer dans la fiche AC2.7 sous la forme d'un objectif optionnel à atteindre en fin de plan, si le contexte est favorable.

**En conclusion, la Commission propose un avis favorable à la déclinaison régionale en Pays de la Loire du Plan national d'actions en faveur des Odonates, sous réserve de la prise en compte des remarques formulées dans le présent rapport.**

La vice-présidente,

**Joëlle FUSTEC**

